

Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 31

N°8-
ADMINISTRATION
GENERALE

**Commission de
Contrôle Financier
(CCF) : élection des
membres**

Rapporteur :
M. le Maire

EXTRAIT

Séance du 3 avril 2026 à 18h

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Laurence Ledesma 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Gaelle Martin, 6^{ème} adjoint
Thomas Ruspil, 7^{ème} adjoint
Pascale Fossecave, 8^{ème} adjoint
Guillaume Boivin, 9^{ème} adjoint

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Marie de Merlis, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Monique Labattut, Loic Jouenne, Claire Scotcher, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Mirentxu Largounez, Jean-Christophe Perardel, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou, Hugo-Luc Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoir :

- Mikaela Guiresse-Duperou, conseillère municipale à Marie-Hélène Dupuy Althabegoity, conseillère municipale.
- Jean-Christophe Pérardel, conseiller municipal à Manuel de Lara conseiller municipal.

Date de la convocation : 28 mars 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Mathis Tenneson, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

N°8 – ADMINISTRATION GENERALE

Commission de Contrôle Financier (CCF) : élection des membres

M. le Maire, expose :

En application des dispositions de l'article R2222-1 à R2222-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et considérant que la commune de Saint-Jean-de-Luz dépasse le seuil de 75 000 euros de recettes de fonctionnement, il est proposé de mettre en place une Commission de Contrôle Financier.

Cette commission a pour objectif d'examiner les comptes des entreprises liées à la commune par des conventions financières, conformément à l'article R2222-1 du CGCT ;

La composition de la Commission de Contrôle Financier sera fixée conformément au principe de la représentation proportionnelle, tel que prévu dans l'article L2121-22 du CGCT.

Pour rappel, la commune dispose de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) compétente en matière de service public confié à un tiers par convention de délégation de service public ou exploité en régie de l'autonomie financière, et qui examine le rapport annuel établi par chaque délégataire.

La Commission de Contrôle Financier aura pour missions de :

- Examiner les comptes des entreprises liées à la commune par des conventions financières.
- Veiller à l'accessibilité des livres et documents comptables de ces entreprises, conformément à l'article R2222-2 du CGCT.
- Produire un rapport écrit annuel pour chaque convention soumise à son contrôle.

Il est proposé que la CCF se compose des mêmes conseillers municipaux que la commission finances, administration générale et ressources humaines.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer le nombre de conseillers siégeant au sein de la CCF à 10 membres et M. Le Maire Président de droit,
- de procéder à la l'élection des membres de la CCF en retenant les membres de la commission finances, administration générale et ressources humaines.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Approuve la formation de la commission de contrôle financier à 10 membres et M. le Maire Président de droit,
- le maire ayant proposé un vote à main levée à l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité,

- Manuel de Lara propose que la composition de la commission soit différente de celle de la commission finances, administration générale et ressources humaines, pour proposer sa candidature.

M. le Maire propose de procéder à l'élection des membres du conseil municipal de cette commission comme suit :

- Pello Etcheverry
- Guillaume Boivin
- Thomas Ruspil
- Serge Peyrelongue
- Charlotte Loubet-Latour
- Monique Labattut
- Claire Scotcher
- Loïc Jouenne
- Manuel de Lara
- Hugo-Luc Maillos

Sur la composition de la commission

Adopté à l'unanimité

Sur l'élection des élus

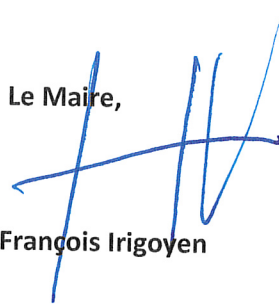
Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Jean-François Irigoyen